



© LeFaso.net

AOÛT 2019, n°4



Burkina Faso

VOLONTAIRES ADJOINTS DE SÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

Les « Volontaires adjoints de sécurité » (VADS) sont des auxiliaires de sécurité mis à la disposition des forces de sécurité intérieure. La mesure contribue au développement des filets sociaux et vise à réduire le chômage des jeunes en facilitant leur insertion sur le marché du travail.

CONTEXTE

Au Burkina Faso, le chômage touche particulièrement les jeunes, notamment en milieu urbain. En effet, selon les résultats de l'enquête intégrale menée sur les conditions de vie des ménages (EICVM 2009-10), le taux de chômage est de 8.5 % en milieu urbain, contre 2.2 % en milieu rural, sans mentionner le problème du sous-emploi visible estimé à 24.9 % et les difficultés des jeunes diplômés à trouver un niveau d'emploi adéquat. Cette situation a contribué à la grogne sociale qui agite le pays depuis 2011. Afin de répondre aux préoccupations des différentes couches sociales, le conseil des ministres du 11 septembre 2013 a pris des mesures pour favoriser la création d'emploi ; revaloriser les salaires des travailleurs du public et du privé ; et consolider les filets sociaux en faveur des groupes vulnérables. Le gouvernement a notamment autorisé le recrutement de 3 000 volontaires adjoints de sécurité (VADS). La mesure a été ensuite reconduite en 2017.

DESCRIPTION

Les VADS sont recrutés parmi les jeunes vulnérables, hommes et femmes âgés de 18 à 40 ans, sur la base des concours d'épreuves physiques et sportives organisés dans les 13 régions du Burkina Faso. Les candidats sélectionnés sont engagés pour une durée d'un an renouvelable. Leur rémunération mensuelle est fixée à 50 000 F CFA (~76 euros) sans protection sociale. Les VADS sont repartis dans toutes les communes, notamment dans les grandes villes. La capitale de Ouagadougou compte à elle seule plus de 1 000 VADS. Leur mission est d'appuyer les forces de sécurité intérieure dans le domaine de la prévention, de l'assistance et du soutien. Ils sont chargés des tâches suivantes :

- > Appuyer les forces d'ordre dans la régulation de la circulation routière
- > Renforcer les mesures de surveillance dans les zones à risque
- > Contribuer à tout autre action des services de sécurité

RÉSULTATS ET IMPACTS

Depuis son lancement en 2013, plus de 10 000 jeunes en situation de vulnérabilité ont bénéficié de cette offre d'emploi. La mesure a gagné en popularité car elle illustre la volonté du gouvernement de s'investir en faveur des jeunes. Elle a permis de faciliter leur insertion sur le marché du travail. Les VADS ont su créer un lien de proximité entre la population et les forces de l'ordre.

Impacts

- > Insertion des jeunes vulnérables sur le marché de travail
- > Amélioration du niveau de la sécurité routière (diminution du nombre d'accidents dans les grands carrefours, fluidité de la circulation, etc.)
- > Renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure

FACTEURS DE RÉUSSITE

- > Forte volonté politique pour assurer un financement pérenne
- > Adhésion des jeunes
- > Acceptation de la population
- > Encadrement des VADS

DÉFIS

- > Forte demande d'emploi par rapport à la capacité de recrutement
- > Formation appropriée en secourisme
- > Revalorisation de l'allocation mensuelle des VADS
- > Création d'une structure autonome de gestion des VADS
- > Augmentation de la capacité financière de la structure de gestion

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- > Les VADS s'intègrent facilement dans la société à la fin de leur contrat
- > L'absence d'un fonds d'assistance des VADS en cas d'accident ou de maladie de travail limite leur efficacité
- > La non-conformité des textes qui régissent l'emploi des VADS à la législation en vigueur expose l'État à des poursuites judiciaires (notamment au niveau de l'absence de protection sociale)

POTENTIEL DE MISE À L'ÉCHELLE

Les VADS sont repartis dans toutes les communes du Burkina Faso. La pratique nécessite des ressources financières et une main-d'œuvre abondante et dynamique. L'expérience peut être répliquée dans d'autres pays de la région.



Cette bonne pratique contribue aux piliers AGIR suivants :

- **PILIER 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages les plus vulnérables**



ORGANISATION

Ministère en charge de la sécurité

PARTENAIRES

SE-CNSA et le secteur privé

CIBLES

Femmes enceintes et allaitantes ; enfants âgés de moins de cinq ans

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Arrêté N°2013-3339/MATDS/CAB du 23 octobre 2013 portant création des emplois de VADS ; Arrêté N°2013-3338/MATDS/CAB du 23 octobre 2013 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de 3000 VADS ; bilan de mise en œuvre des mesures de gratuité des soins au Burkina Faso ; rapport général de l'opération de recrutement de 3 000 VADS, janvier 2014

CONTACT

Division de la circulation et de la sécurité routière (DCSR)